

INFORMATIONS GENERALES

- Un questions-réponses sur le Coronavirus COVID-19 est en ligne sur le site du gouvernement et régulièrement mis à jour : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> et au numéro vert : 0800 130 000
- Les ministères du Travail et des Solidarités et de la Santé ont mis en ligne un questions-réponses plus spécifiquement destiné aux salariés et entreprises : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/coronavirus-questions-reponses-entreprises-salaries>
- Où **télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire** ? Il faudra une à chaque déplacement. Il sera possible de la recopier à la main, sur papier libre, à défaut de pouvoir l'imprimer. [Cf en pièce jointe](#) également <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Mise en arrêt d'un salarié : devant garder un enfant de moins de 16 ans, si aucune solution de télétravail ne peut être retenue :

- **Modalités** : c'est l'employeur qui doit, via la page employeur du site dédié <https://declare.ameli.fr/>, déclarer l'arrêt de travail ;